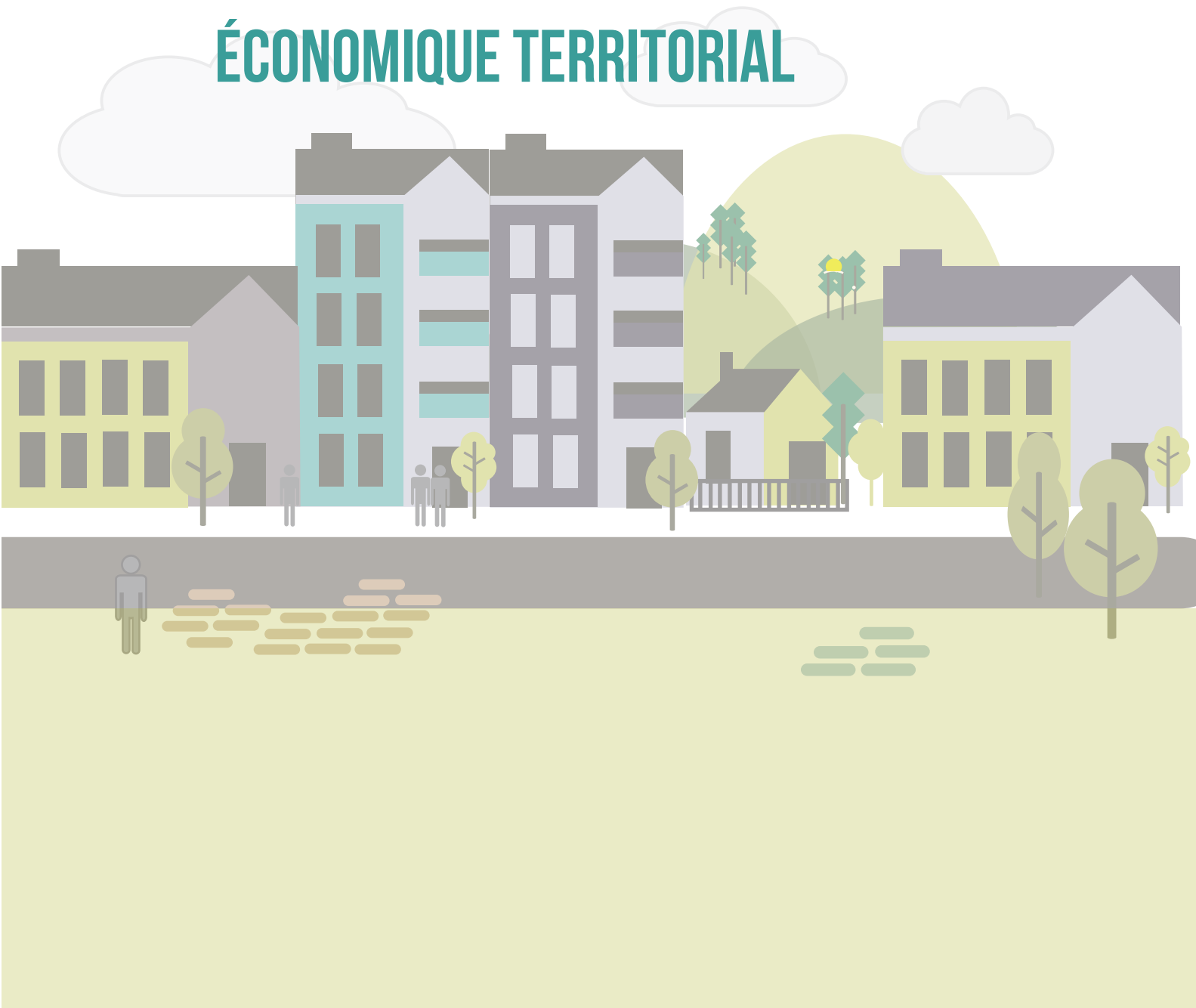


Enoncé de politique de CGLU

LE RÔLE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL



Énoncé de politique de CGLU

Le rôle des gouvernements locaux dans le Développement Économique Territorial

Table des matières

| | |
|---|----------|
| Le rôle des gouvernements locaux dans le développement économique territorial | 5 |
| <i>1. Introduction</i> | 5 |
| 1.1 But et contexte | 5 |
| 1.2 L'importance des gouvernements locaux pour le développement économique | 6 |
| 1.3. Caractéristiques du développement économique local (DEL) | 8 |
| <i>2. Application des politiques de DEL</i> | 12 |
| 2.1 La décentralisation démocratique : un environnement propice au développement économique local | 12 |
| 2. 2 Acteurs du DEL : forger une alliance de partenaires | 13 |
| 2.3 Mise en place des structures de gouvernance et de gestion | 14 |
| 2.4 Le DEL et l'attraction de ressources externes | 15 |
| 2.5 Promotion de l'esprit d'entreprise et participation du secteur privé à l'approche territoriale du DEL | 16 |
| 2.6 Financement du développement local | 16 |
| 2.7 L'innovation et le DEL | 17 |
| 2.8 Promotion de l'économie verte | 18 |
| 2.9 L'économie informelle et le DEL | 18 |
| 2.10 L'économie sociale, l'economie solidaire et le tiers secteur. Une autre économie est possible | 20 |
| 2.11 Promotion de la culture locale | 21 |
| 2.12. DEL et perspective de genre | 22 |
| 2.13. L'évaluation comme instrument du DEL | 23 |
| <i>3. Les défis</i> | 25 |
| 3.1 Renforcement des capacités | 25 |
| 3.2 L'appui d'autres instances au rôle des GLR | 26 |
| <i>4. Conclusion et recommandations</i> | 29 |
| <i>Bibliographie</i> | 32 |



#UCLGcongress
www.bogota2016.uclg.org



Sigles

| | |
|------|---|
| AGL | Associations de gouvernements locaux |
| BDE | Bureau de développement économique |
| DEL | Développement économique local |
| GC | Gestion des connaissances |
| GLR | Gouvernement local ou régional |
| IMF | Institution de microfinance |
| MPME | Micro, petites et moyennes entreprises |
| ODD | Objectifs de développement durable |
| OIT | Organisation internationale du travail |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le développement |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| PPP | Partenariat public-privé |

Énoncé de politique de CGLU

Le rôle des gouvernements locaux dans le développement économique territorial.

1. Introduction

1.1 But et contexte

Le présent document expose la réflexion et la prise de position de CGLU devant la nécessité d'aborder le rôle des gouvernements locaux et régionaux (GLR) en matière de développement économique par le biais d'une approche territoriale et la conviction que le développement économique local (DEL) est une composante du développement humain local et durable (DHLD) et une occasion d'améliorer les conditions de vie de la population. Il s'adresse aux GLR du monde entier ainsi qu'à leurs associations (AGL). Il est, dans le même temps, destiné aux gouvernements nationaux et supranationaux, aux partenaires du développement international, aux instances d'intégration régionale, aux organisations de la société civile et du secteur privé, au monde de la gestion de la connaissance et à toutes les entités qui participent au développement économique. Il a pour but de cerner les orientations stratégiques dont chacun de ces acteurs a besoin d'urgence pour permettre aux GLR de remplir leur rôle au bénéfice des citoyens.

Nous partons de la prémisse de considérer les GRL comme des acteurs politiques et en tant que tels peuvent et doivent influencer la définition des politiques et non seulement sa mise en œuvre à travers de petites actions.

Il convient, à l'évidence, d'engager ce débat au même moment où se définissent les nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) en tant qu'agenda universel qui prendra le relais des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Alors que nous nous préparons à la tenue d'Habitat III en 2016 et à l'adoption d'un Nouvel agenda urbain pour le XXI^e siècle, les cités, les villes, les municipalités rurales ainsi que leurs citoyens ont d'imposants défis à relever.

Il existe une pénurie généralisée de possibilités d'emplois convenables. La pauvreté et le manque de logements augmentent, tandis que les inégalités sociales et de revenus se creusent. L'exode de la population rurale alimente une urbanisation rapide dans les pays en développement. Les bidonvilles prolifèrent et les taux de criminalité sont en augmentation. Dans le même temps, les changements climatiques mondiaux accentuent la vulnérabilité des populations du monde exposées à des tempêtes, des inondations et des sécheresses désastreuses.

En cette période difficile, de nombreux pays ont créé des programmes de décentralisation, déléguant la responsabilité de nombreux rôles gouvernementaux aux GLR. Lorsqu'une telle délégation de pouvoirs est bien planifiée, mise en œuvre avec efficacité et gérée de façon compétente, les GLR se sont montrés capables d'assumer des responsabilités supplémentaires et à bien s'en acquitter.

1.2 L'importance des gouvernements locaux pour le développement économique

Les raisons pour lesquelles les gouvernements locaux sont indispensables au processus de développement économique, en commençant par leurs rôles traditionnels, sont multiples.

Les GLR répondent aux besoins de développement social de leurs citoyens : santé publique, éducation, logement, mobilité, gestion de déchets, accès à l'eau potable, éclairage, installations culturelles et récréatives, services de garde d'enfants et d'autres biens et services publics essentiels à la qualité de vie sur le territoire).

Ils assurent simultanément la surveillance du territoire et favorisent des mesures qui contribuent à son développement durable (zones vertes, contrôle des émissions de gaz à effets de serre, gestion des déchets, etc.).

Parallèlement à ces composantes du développement social et du développement durable, les GLR s'occupent et se préoccupent du développement économique, de l'accès à des emplois décents (dignes) de leurs habitants garantissant l'enracinement de la population sur le territoire. Sans emploi, il n'y a pas de population.

À titre d'institutions publiques les plus proches de la population, qui ont une prise directe sur les éléments d'actif, les déficits et les enjeux qui préoccupent leurs collectivités, les GLR sont les agents tout indiqués pour convoquer l'ensemble des acteurs clés de l'économie locale : la chambre de commerce, les représentants des micros, petites et moyennes entreprises (MPME), les syndicats et la main-d'œuvre, les producteurs primaires, les établissements d'enseignement et de formation, les agents des services et des ministères d'autres ordres de gouvernement, les organisations non gouvernementales et les partenaires du développement international qui interviennent activement dans la collectivité ainsi que les représentants des chômeurs et des personnes marginalisées en raison de leur âge, de leur sexe, de leur handicap ou de leur origine ethnique ou qui luttent pour survivre dans l'économie informelle. Les GLR sont les mieux placés pour agir comme initiateurs, catalyseurs et moteurs des processus qui mobilisent ces parties prenantes pour leur permettre d'imaginer l'avenir, de concevoir des stratégies et de mettre en œuvre des initiatives de développement économique.

Les associations de gouvernements locaux (AGL) appuient les GLR dans la mise en œuvre de leurs initiatives de développement économique en favorisant la participation des gouvernements locaux au DEL, en opérationnalisant les cadres nationaux et en mettant en avant de saines politiques nationales de développement économique qui permettent aux GLR d’agir comme chefs de file en matière de DEL. Les AGL peuvent aussi agir comme dépositaires de connaissances qui s’avéreront utiles pour reproduire des pratiques exemplaires et en évaluer les impacts.

Il va sans dire que le développement économique local ne constitue qu’une dimension de l’effort global exigé pour créer des emplois et favoriser le bien-être. Des politiques et des plans nationaux de développement sont nécessaires dans le cas des grands projets d’infrastructures comme les réseaux énergétiques, les routes, les chemins de fer et les réseaux de communication. Les gouvernements nationaux et supranationaux doivent aussi gérer des politiques fiscales et monétaires, et négocier des accords de commerce international. Les GLR complètent ces stratégies nationales et supranationales en mobilisant les intervenants locaux pour susciter de l’action à partir de la base jusqu’au sommet. Ici, à l’échelon local, il est possible de promouvoir la participation de tous les secteurs de la société et de lancer des initiatives de développement économique qui soient inclusives, durables et propres à améliorer la vie.

C’est à l’échelon local que les gens se rencontrent en personne, créent des partenariats et des alliances, trouvent des synergies et des complémentarités pour un soutien mutuel et conçoivent des stratégies adaptées aux conditions particulières de leur collectivité. C’est parce qu’ils reconnaissent cet état de fait que de nombreux pays ont entrepris des programmes de décentralisation, confiant aux gouvernements locaux la responsabilité du développement économique sur leur territoire.

Dans de nombreux cas, toutefois, ce processus de décentralisation est incomplet puisqu’il n’est pas assorti de mandats législatifs clairs comportant des rôles bien définis pour les divers ordres de gouvernement et qu’il ne fournit pas suffisamment de ressources humaines et financières aux GLR pour qu’ils s’acquittent de leurs responsabilités. De nombreux GLR se sont donc retrouvés avec une grave pénurie de ressources et leur efficacité à titre d’agents de développement s’en est trouvée entravée.

On constate même des cas régressifs de recentralisation ou de privatisation de ces compétences, par suite de dispositions de loi qui limitent la capacité et les pouvoirs des GLR de promouvoir le développement économique local.

Pour que la décentralisation des responsabilités à des fins de développement économique local soit efficace, les gouvernements d’ordre supérieur doivent mettre en place des cadres juridiques qui confèrent aux GLR des mandats clairs dans le domaine

du DEL et qui veillent à ce que les autorités locales et leur personnel possèdent la formation et les ressources financières nécessaires pour tenir leurs rôles.

Quoi qu'il en soit, il ne fait pas de doute que l'évolution des processus de décentralisation ouvre des espaces pour le déploiement d'initiatives de développement local et d'emploi, de la même manière que la pratique et la réflexion portant sur les stratégies de développement local constituent un apport novateur qui invite à une réflexion plus large et intégrée autour des politiques de développement. En outre, une participation accrue des GLR au développement économique et à la recherche de sources d'emploi présuppose une répartition des compétences et de fonctions en matière économique entre les différents paliers territoriaux des administrations publiques.

1.3. Caractéristiques du développement économique local (DEL)

Le développement économique n'est pas une fin en soi, mais un moyen important pour permettre aux personnes d'aspirer à un plus grand bien-être. Comme l'ont soutenu Amartya Sen et d'autres, on entend par développement la capacité croissante des personnes de vivre la vie de leur choix. Le développement économique contribue à le rendre possible. Le processus de développement économique ne peut s'identifier à la « croissance économique » quantitative de la production ou du revenu, car il doit prendre en compte l'amélioration de la qualité de vie de la population.

Cette façon de concevoir le développement a plusieurs implications importantes.

Le développement économique doit être « socialement juste », inclusif et porter une attention spéciale aux femmes, aux jeunes, aux populations menacées d'exclusion à cause de leur origine (migrations), de leur ethnie, religion ou handicap.

Le développement économique doit être « respectueux de l'environnement » et garantir que les générations futures auront les mêmes possibilités que ceux qui vivent aujourd'hui.

Le développement économique doit être « culturellement ancré » et renforcer la capacité des personnes pour conférer un sens et un but à la participation à la vie sociale et économique de leur communauté.

Toutes ces composantes trouvent leur expression dans le développement économique local ou territorial (DEL) considéré comme le processus qui vise à entraîner une amélioration des conditions et de la qualité de la vie des gens qui vivent sur un territoire donné. Il va, cependant, bien plus loin : le DEL se fonde sur une « approche territoriale » qui conçoit le territoire comme un tout où interagissent divers acteurs publics et privés,

du secteur lucratif et non, à l'échelon local, national ou international, des intervenants de divers secteurs qui doivent s'accorder sur des stratégies communes en assumant des rôles complémentaires où chacun fait ce qu'il sait faire de mieux dans le cadre de stratégies partagées et consensuelles.

Les GLR sont les agents les mieux placés pour assurer le leadership et la coordination en matière de développement économique au sein de leurs collectivités.

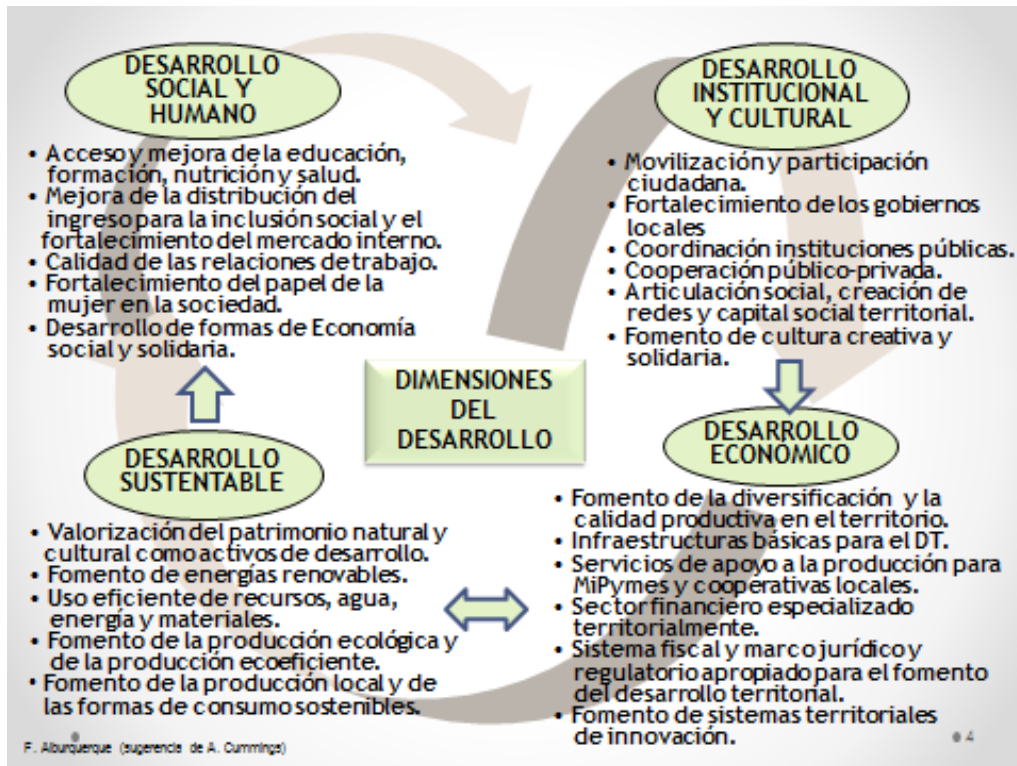
Le DEL est participatif. Il se fonde sur des partenariats entre les autorités locales, le secteur privé, l'université et d'autres centres d'enseignement, d'autres agents du secteur public et de la société civile pour favoriser l'activité commerciale à l'échelon local. Cela peut prendre de nombreuses formes, y compris les entreprises d'économie sociale qui répondent aux besoins de groupes marginalisés, ainsi que les micros, petites et moyennes entreprises (MPME). Les initiatives de DEL revêtent un caractère communautaire et sont définies localement.

Les gouvernements locaux assurent le leadership et la coordination dans la planification et la mise en œuvre des initiatives de DEL, soit directement soit par l'entremise d'une délégation de pouvoirs aux organismes communautaires.

Les initiatives de DEL varient considérablement en fonction des conditions et des besoins locaux. Elles peuvent comprendre le développement d'infrastructures, la recherche et l'innovation, la formation professionnelle, l'attraction de nouveaux investissements, les services techniques et financiers aux entreprises nouvelles et existantes, les politiques d'approvisionnement à l'appui de la commercialisation.

Le DEL est un processus à long terme qui vise à développer des collectivités inclusives et résilientes. Les praticiens du DEL admettent qu'il faut du temps pour renforcer les capacités locales et intégrer les groupes marginalisés. Ils utilisent donc toute une variété d'indicateurs pour mesurer la réussite.

L'approche DEL exige que les stratégies soient élaborées partant de la mobilisation et de la participation active des acteurs territoriaux. Il s'agit d'une approche « ascendante » partant de la base. Elle ne peut être « descendante », c.-à-d. être mise en œuvre d'en haut ni imposée par une instance externe, gouvernement national, entité financière ou organisme de coopération internationale qu'il soit. Elle dépend essentiellement d'un effort d'articulation, de coopération et de coordination interinstitutionnelles ayant pour but l'adoption d'une conduite commune de développement intégré. Cela comporte des actions sur les plans social, culturel, environnemental et institutionnel aussi bien à l'échelon local (municipal, provincial, régional, étatique) que national (fédéral).



DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel en tant qu'actifs de développement
- Promotion des énergies renouvelables
- Utilisation efficace des ressources, de l'eau, de l'énergie et des matières premières
- Promotion de la production écologique et de la production éco-efficace
- Promotion de la production locale et des formes de consommation durable

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN

- Accès et amélioration de l'éducation, de la formation, de la nutrition et de la santé

- Amélioration de la répartition des revenus en faveur de l'inclusion sociale et du renforcement du marché intérieur
- Qualité des relations du travail
- Renforcement du rôle de la femme dans la société
- Développement de formes d'économie sociale et solidaire

DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET CULTUREL

- Mobilisation et participation des citoyens
- Renforcement des gouvernements locaux
- Coordination des institutions publiques
- Coopération public-privé
- Articulation sociale, création de réseaux et de capital social territorial
- Promotion d'une culture créative et solidaire

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Promotion de la diversification et de la qualité productive sur le territoire
- Infrastructures essentielles pour le DT
- Services de soutien à la production des MPME et des coopératives locales
- Secteur financier spécialisé territorialement
- Système fiscal et cadre juridique et réglementaire approprié pour la promotion du développement territorial
- Promotion de systèmes territoriaux d'innovation

(F. Albuquerque, sur suggestion de A. Cummings)

2. Application des politiques de DEL

2.1 La décentralisation démocratique : un environnement propice au développement économique local

Au cours des dernières décennies, de nombreux gouvernements nationaux ont confié la responsabilité de plusieurs fonctions de l'État à des gouvernements locaux et régionaux (GLR). Les motifs et les méthodes de ce transfert de pouvoirs varient d'un pays à l'autre en fonction des conditions locales.

Il existe néanmoins de nombreux arguments communs en faveur du transfert de pouvoirs aux GLR en matière de planification, de financement et de gestion d'un vaste éventail de fonctions publiques. Rapprocher les citoyens de la prise de décision et de la prestation des services peut inciter les autorités à leur rendre davantage de comptes, à améliorer la pertinence des services et des biens publics au regard des besoins locaux, à fournir aux résidents locaux de meilleures occasions de participation aux décisions qui touchent leur vie et ainsi renforcer la démocratie et accroître la stabilité politique.

Un important argument économique en faveur de la décentralisation découle des avantages obtenus en intégrant les politiques sociales, environnementales, infrastructurelles et économiques à l'échelon local. Dans la pratique, tous ces systèmes locaux se recoupent, se chevauchent et s'influencent mutuellement. Par exemple, les producteurs de céréales en milieu rural ont besoin non seulement de semences, de terre et d'eau, mais aussi de machines, de moyens de transport, de soutien technique et de services financiers, entre autres. Les entreprises commerciales et industrielles en milieu urbain ont besoin d'une infrastructure de base, de matières premières, d'une main-d'œuvre qui possède les connaissances appropriées ainsi que d'un accès à des services sociaux tels que la santé et l'éducation, un réseau de transport et une source d'aliments. Les économies rurales et urbaines sont complètement interdépendantes et aucun secteur économique n'existe en vase clos. La productivité dépend d'un travail harmonieux entre tous les secteurs.

Tous ces systèmes peuvent être considérés comme un « système de production local » (Albuquerque, 2013). En les analysant, les planifiant et les gérant comme un même système intégré, on facilite la prise de décisions relatives aux priorités clés. Cette façon de faire encourage la coopération entre les secteurs à mesure que les acteurs de chacun des systèmes distincts en viennent à apprécier les rôles des uns en relation avec ceux des autres. Elle permet aux planificateurs de repérer les points dans le système qui offrent les plus grandes possibilités d'innovation et d'amélioration de la qualité.

Le développement économique planifié et géré localement permet aussi à une collectivité de prendre appui sur ses forces particulières, qui peuvent être constituées par ses ressources endogènes (ressources naturelles, patrimoine culturel, emplacement géographique ou compétences de sa population). Il lui confère en même temps la faculté de protéger et d'améliorer son patrimoine environnemental et culturel.

La décentralisation démocratique confère au GLR un rôle de leadership économique de premier plan au sein de sa collectivité. Il lui confie la responsabilité de créer des conditions dans lesquelles le DEL peut s'épanouir. Cela ne signifie pas que le GLR doive prendre des décisions en matière d'investissement ou planifier l'économie locale. Cela signifie par contre que le GLR est chargé de la création et du maintien d'un environnement propice dans lequel tous les acteurs économiques — investisseurs, travailleurs, éducateurs, institutions financières, fournisseurs de services — peuvent prendre de bonnes décisions et se concerter pour stimuler le développement économique.

Pour créer un milieu propice au DEL, un GLR efficace intervient sur plusieurs fronts : social, institutionnel, environnemental et économique. La nature des conditions auxquelles fait face chaque GLR et les interventions que ces conditions appellent varient énormément d'un endroit à l'autre.

Puisque les conditions évoluent sans cesse, un GLR efficace surveille constamment son environnement à toutes les échelles, des marchés mondiaux aux mesures réglementaires nationales des conditions sociales dans les quartiers et en adaptant ses réponses en conséquence.

2. 2 Acteurs du DEL : forger une alliance de partenaires

Pour être efficace, équitable et durable, le développement économique local exige que les GLR et les AGL créent et entretiennent une alliance d'acteurs au sein de la collectivité. Tous les groupes de la collectivité qui peuvent exercer une influence sur le DEL ou sur lesquels le DEL exerce une influence ont des intérêts dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives de DEL.

La composition de ce groupe d'intervenants peut varier d'une collectivité à l'autre. Comme l'indiquent les bonnes pratiques de développement territorial, un moteur « à quatre hélices » est nécessaire au minimum, c'est-à-dire une impulsion qui comporte la participation active du secteur public local, du secteur privé de l'entreprise, du secteur de la connaissance et de la société civile. En précisant un peu plus :

- Secteur public : responsables politiques du GLR, personnel technique qualifié; représentation d'autres paliers de l'administration nationale, régionale.

- Secteur privé de l'entreprise : associations de producteurs, chambres de commerce, organisations patronales, représentation des MPME, économie sociale, économie solidaire et économie informelle.
- Société civile : organisations syndicales, ONG et associations du tiers secteur, organisations de citoyens, associations féminines, réseaux sociaux, leaderships traditionnels.
- Secteur de la connaissance (recherche, formation-diffusion) : établissements d'enseignement, universités, centres de formation à distance, centres de recherche, moyens de communication.
- Secteur financier (public ou privé): caisse d'épargne locale, coopératives de crédit et institutions microfinancières, système financier traditionnel, système Banca Etica, fonds de garantie, programmes d'investissements d'amorçage, organismes internationaux.
- Organismes d'intégration régionale et de coopération internationale : politiques de cohésion territoriale, programmes transfrontaliers, programmes sectoriels de développement, programmes d'inclusion sociale.

Il faut créer ces alliances dès le début de l'élaboration d'une stratégie communautaire de DEL, et ne jamais cesser de les renforcer. Elles instaurent un climat de confiance et forment la base de partenariats à long terme. Il s'agit d'engager ces partenaires dans la création d'un plan stratégique auquel ils adhèrent pleinement pour s'assurer que la stratégie est beaucoup plus qu'un simple plan tracé sur une feuille de papier.

2.3 Mise en place des structures de gouvernance et de gestion

Les méthodes et les structures particulières qu'utilisent les intervenants pour participer au processus de DEL varient selon la taille, les ressources et la complexité de la collectivité ainsi que les capacités de son GLR.

Il est nécessaire de renforcer un organisme de planification au niveau politique dirigé par le GLR qui s'appuie à son tour sur un instrument technique de gestion. L'organisme politique garantit la concertation et l'engagement institutionnel à travers des programmes promus et soutenus par les niveaux institutionnels distincts. L'instance technique garantit la gestion du processus dans toutes ses phases : diagnostic-identification de problèmes, exploration des possibilités, élaboration, recherche de ressources, mise en œuvre, suivi, évaluation.

Le résultat du travail conjugué de ces deux niveaux doit se traduire par l'élaboration d'un plan stratégique participatif débouchant sur des actions concrètes.

Ces instruments techniques de gestion peuvent prendre un appellatif différent selon la tradition et le contexte régional ou national : Offices de développement économique, Unité de développement local, Instituts d'emploi et de développement local. Un des instruments les plus diffus à cet égard se nomme Agence de développement local ou territorial.

2.4 Le DEL et l'attraction de ressources externes

Les GLR, habituellement par l'entremise de leurs bureaux ou agences de développement, ont mis au point une myriade de méthodes et d'outils pour attirer et conserver les investissements dans leurs collectivités.

Conjointement à l'importance de la mise en valeur des ressources endogènes du territoire, les stratégies du DEL ont également pour objet de rechercher la complémentarité avec les ressources extérieures en utilisant la méthode permettant de trouver le financement des programmes d'aide au DEL ou à travers l'attraction d'investissements d'entreprise.

Il faut beaucoup de doigté pour attirer de nouveaux investissements de l'extérieur de la collectivité et le chemin est semé d'embûches. Lorsqu'ils tentent de déterminer le meilleur site pour leur investissement direct, les investisseurs tiennent compte de plusieurs facteurs : l'accès à une main-d'œuvre qui possède les compétences nécessaires, l'accès à des terrains offrant l'infrastructure et les services appropriés, l'accès aux ressources qui serviront d'intrants et aux marchés pour leurs produits, l'environnement réglementaire, la proximité de grappes industrielles et de réseaux apparentés, les allègements fiscaux et les subventions offerts et les avantages de la collectivité sur les plans culturel et environnemental. La pondération précise de chaque facteur dépend exclusivement de l'investisseur et de la nature de l'entreprise.

Toutefois, ce souci d'attirer des investissements part des principes du développement local visant à favoriser l'inclusion, le développement social, la durabilité, l'emploi décent. Ce n'est plus le moment de revenir aux vieilles pratiques des économies prédatrices d'enclaves ni d'accepter des investissements à court terme qui ont pour résultat d'hypothéquer les stratégies à long terme et qui ont causé tant de dégâts dans tant de pays du monde.

La solution passe, dans tous les cas, par l'établissement de négociations destinées à renforcer les relations économiques entre les MPME et les grandes entreprises en essayant de dépasser le palier de la sous-traitance dépendante.

2.5 Promotion de l'esprit d'entreprise et participation du secteur privé à l'approche territoriale du DEL

Dans de nombreux pays, les GLR ont créé des centres pour favoriser l'entrepreneuriat dans leurs collectivités, particulièrement en appuyant les personnes qui souhaitent créer une nouvelle MPME (micro, petite ou moyenne entreprise). Comptant parmi leur personnel des conseillers professionnels, ils offrent de l'aide ayant trait entre autres à la production d'études de faisabilité et de marché, à la rédaction de plans d'affaires, à l'obtention de permis et à l'accès au capital. Il arrive aussi qu'ils offrent des ateliers et des séminaires, particulièrement à l'intention des jeunes entrepreneurs. Mais également les GLRs déploient des efforts visant à associer pleinement aux stratégies de DEL le secteur privé des entreprises déjà établies. La diversité des activités qu'elles développent et l'« approche sectorielle » adoptée, conjointe à une méfiance traditionnelle envers les responsables gouvernementaux, se sont limitées à la participation aux projets de coopération public-privé sur les territoires. Pour faciliter leur engagement, il est nécessaire de mobiliser les organes de représentation des associations patronales tout en encourageant le dépassement de l'approche uniquement sectorielle conjuguant l'existence de systèmes de compétitivité à l'approche territoriale.

Les programmes de maintien et d'expansion (MEE) des entreprises ciblent des entreprises établies qui contribuent déjà sous forme d'emplois, de revenus et de taxes. Un programme de MEE peut aider à accroître l'emploi et les revenus ou à tout le moins à prévenir leur perte.

2.6 Financement du développement local

Un grand nombre d'unités productives ne réunissent pas les conditions d'éligibilité bancaire par manque de sûretés, chiffre d'affaires insuffisant ou situation d'emploi informel. Il convient donc de souligner l'importance de convenir avec les institutions des lignes d'appui au DEL qui conjuguent un soutien au capital-risque, au capital d'amorçage, aux sociétés ou fonds de garantie, un soutien à la gestion et autres aides. Le système d'accompagnement technique et de formation, conjointement à la dotation de lignes de « crédit », est fondamental pour la consolidation et l'expansion des projets dont sont bénéficiaires de petits exploitants.

Par ailleurs, l'analyse du développement doit tenir compte de l'économie dans sa totalité, non seulement des segments de l'économie formelle mais également de ceux de

l'« économie informelle ». Pour cela, il sera nécessaire d'utiliser dans certaines occasions les instruments de l'« économie sociale » en lui fixant un horizon plus large de marchés et d'acteurs impliqués dans les stratégies de développement économique local.

Les GLR peuvent aussi créer leurs propres institutions de microfinance (IMF), des fonds locaux pour le développement des MPME, comme ils l'ont fait en Amérique latine dans le cas des *cajas municipales* (Jaramillo 2013). Grâce à la propriété ou à la réglementation publique, les IMF peuvent être de précieuses sources de capital financier pour les MPME. Les banques de développement communautaire du Brésil, qui appartiennent à la collectivité, sont un exemple d'institutions financières locales qui offrent des prêts à des taux d'intérêt abordables à des MPME bien gérées qui disposent de bons plans d'affaires, qui entendent demeurer au sein de la collectivité à long terme et qui offrent de bonnes perspectives d'emploi.

2.7 L'innovation et le DEL

L'innovation est essentielle à l'amélioration de la qualité du produit et à la compétitivité sur le marché, et donc à la création d'emplois susceptibles d'offrir des moyens de subsistance décentes. Comme l'a souligné Alburquerque (2013), il y a de nombreux types d'innovation : technologique, sociale, environnementale, institutionnelle, organisationnelle, sans compter l'amélioration des processus de travail. Tous les types d'innovation sont nécessaires, à son avis, pour réaliser des progrès en matière de développement économique.

L'innovation est un processus social, et donc aussi un processus territorial. Il en est ainsi parce que l'innovation ne se produit pas dans l'isolement; elle est le fruit d'une interaction entre des acteurs de différents secteurs et différents lieux, du travailleur en usine au fournisseur, au distributeur, à l'université, et au centre de recherche et développement, de même qu'à l'analyste du marché, entre autres.

Les GLR efficaces réunissent les institutions locales ayant une capacité de recherche – les écoles, les collèges, les universités, les parcs scientifiques et de recherche – avec des entreprises de la collectivité qui ont la capacité de livrer de récentes innovations sur le marché. Ils favorisent aussi la création de grappes d'entreprises et d'incubateurs pour soutenir l'innovation grâce à la synergie des entreprises qui travaillent ensemble, partagent des ressources et apprennent les unes des autres.

Les innovations surviennent généralement comme des solutions à des problèmes auxquels est confrontée une entreprise. À notre époque de plus en plus complexe, les

entreprises sont de plus en plus nombreuses à chercher des solutions à l'extérieur de leurs murs par l'entremise de méthodes d'innovation ouverte.

2.8 Promotion de l'économie verte

L'innovation est aussi essentielle au développement dans les secteurs de l'« économie verte ». L'économie verte regroupe des entreprises qui « entraînent une amélioration du bien-être et de l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques de pénuries écologiques. » Elle se caractérise par de faibles émissions de CO₂, une gestion durable des ressources et est socialement responsable (PNUE 2011).

Dans de nombreux pays, les GLR sont des chefs de file relativement aux initiatives d'économie verte, même lorsque les gouvernements nationaux accusent un retard : accroissement de l'efficacité énergétique, développement de systèmes de transport public durables, recyclage des déchets, traitement des eaux usées, réduction de la pollution de l'air et réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ces initiatives créent de nombreuses nouvelles possibilités pour les MPME. Les GLR peuvent soutenir ces nouvelles industries en adoptant des politiques qui relient la durabilité environnementale et le développement économique local sur leurs territoires, par exemple en prescrivant l'utilisation accrue d'énergies renouvelables et de technologies vertes dans leurs propres installations, qui pourront être davantage soutenues par leurs GLR.

Certains secteurs de l'économie verte posent problème. Dans le monde, il y a plus d'un million d'emplois dans l'industrie du biocarburant, qui cultive, récolte et traite du maïs, de la canne à sucre et de l'huile de palme. Dans certains pays, notamment au Brésil, en Colombie, en Malaisie et en Indonésie, ces emplois sont peu rémunérés et les conditions de travail dangereuses. Une controverse considérable entoure aussi le détournement de ces produits de la production alimentaire. Certains types de travaux de recyclage, en particulier dans le cas des produits électroniques usagés, sont eux aussi dangereux et faiblement rémunérés. Les GLR peuvent jouer un rôle pour surveiller ces industries et intervenir lorsque c'est possible afin d'améliorer les salaires, les conditions de travail et les droits de leurs travailleurs.

2.9 L'économie informelle et le DEL

Dans de nombreuses villes du monde, et notamment dans les villes et les villages de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine, un pourcentage important de la population recherche ses moyens de subsistance au sein de l'économie informelle, c'est-à-dire dans des activités économiques en marge des règlements, de l'impôt et des prescriptions

légalas. On estime que leur proportion varie entre au moins un tiers à plus de la moitié de toutes les activités économiques dans de nombreux pays du Sud. Il est donc d'une importance cruciale que les GLR tiennent compte de l'économie informelle dans leurs plans et leurs pratiques de DEL.

L'économie informelle comprend un ensemble extrêmement diversifié d'activités, y compris des travaux tels que la vente d'aliments dans la rue, la petite production artisanale, la couture à la maison, la conduite de taxis non motorisés, l'élimination des déchets, les services domestiques et les travaux de construction effectués « au noir ». Le terme comprend aussi les producteurs primaires – pêcheurs et agriculteurs – qui produisent d'abord pour leur propre subsistance et vendent leurs excédents de façon non officielle. En général, les personnes qui travaillent dans l'économie informelle ont de très faibles revenus; une faible protection, sinon aucune, contre l'exploitation; des conditions de travail non sécuritaires; et aucun filet de sécurité sociale.

La croissance de l'économie informelle au cours des dernières décennies a diverses causes. L'urbanisation rapide, notamment la migration vers les grandes villes par les habitants des milieux ruraux, s'est conjuguée à la faible croissance, à la volatilité ou au déclin des économies officielles dans de nombreux pays. Les processus d'enregistrement des entreprises qui sont rigides, bureaucratiques et complexes exacerbent le problème, de même que les efforts des entrepreneurs pour éviter les impôts, les règlements et les lois sur le salaire minimum.

L'économie informelle n'ouvre pas de voie pour sortir de la pauvreté aux millions de personnes qui doivent y trouver leur moyen de subsistance. La grande majorité des activités au sein de l'économie informelle offrent de maigres revenus dans des secteurs hautement compétitifs avec une très faible productivité. La première tentation d'un GLR pourrait être d'essayer de chasser les entreprises informelles ou de les intégrer de force au secteur formel, mais l'expérience a démontré qu'il est souvent préférable de tolérer l'existence de l'économie informelle et de trouver des moyens de soutenir ses entreprises, de protéger ses travailleurs et de collaborer avec ses entrepreneurs pour accroître leur productivité et leurs revenus, en visant à les intégrer graduellement à l'économie formelle en tant qu'entreprises plus productives offrant des moyens de subsistance décentes. Dans ce sens, les instruments spécifiques de l'économie sociale et solidaire peuvent aider à indiquer des pistes permettant à la population impliquée dans l'économie informelle de sortir de son état de précarité. Désignées également par l'expression d'« économie solidaire » et l'appellatif « tiers secteur » ce type d'entreprises assument des formes très variées, qui ont nom coopératives de producteurs, coopératives de crédit et sociétés à but non lucratif. Elles ont comme caractéristiques communes la gouvernance démocratique et une orientation au service des besoins de la collectivité en lieu et place de l'accumulation de capital privé. Les entreprises typiques

incluent les garderies, les soins des personnes âgées, le recyclage des déchets, la copropriété, la production culturelle, la production et la distribution d'aliments et les services financiers. Elles procurent de l'emploi au niveau local ainsi que les biens et services utilisés directement par la collectivité.

Une autre voie complémentaire consisterait à établir un lien avec les entreprises qui tirent avantage de cette activité « sans droits » qu'elles aident à l'insertion de cette main-d'œuvre à travers des services de santé, d'éducation, etc.

Dans de nombreux pays, les GLR intègrent des entreprises d'économie sociale à leurs processus de planification et les soutiennent en leur accordant des fonds de démarrage, de l'assistance technique, de la formation professionnelle et, lorsque c'est légal, un traitement préférentiel dans l'attribution de contrats (achats publics). Ces entreprises, lorsqu'elles sont établies, investissent leurs surplus dans la formation, l'amélioration de la qualité et l'expansion de leurs services.

2.10 L'économie sociale, l'économie solidaire et le tiers secteur. Une autre économie est possible

Nous désignons, par économie sociale et solidaire, un phénomène qui connaît un essor spectaculaire de par sa conception du développement liées aux notions de solidarité et de démocratie économique, les secteurs de production dans lesquels il s'affirme ainsi que ses formes d'organisation démocratique du travail. L'économie sociale et l'économies solidaire constituent, toutes deux, des réponses aux contextes de crise de l'emploi. Toutefois, cette origine a donné lieu à un type d'entreprises qui ont une valeur par elles-mêmes et qu'au souci d'une rentabilité économique indispensable à leur survie allient une foi forte dans des valeurs qui les rendent très rentables d'un point de vue social.

L'économie sociale se caractérise par son organisation démocratique du travail ou de la consommation. Les entreprises coopératives, les sociétés ouvrières et des structures juridiques d'autres types obéissent, au regard de leur organisation à ce même principe en commençant par l'association en vue de la consommation de produits de base, mais pouvant aller jusqu'à l'association visant la création de projets de banque coopérative.

L'économie solidaire, qui émerge du tronc commun de l'économie sociale, va très au-delà, en cherchant à bâtir des relations de production, distribution, consommation et financement axées sur la justice, la coopération, la réciprocité et le soutien mutuel.

À côté des entreprises « à but lucratif » dont la fiscalité est liée à ce type d'entité et qui sont organisées partant des critères de l'économie sociale et solidaire, nous trouvons des

entités d'un autre type, organisées « à but non lucratif » (associations et fondations) qui procurent cependant des services à la collectivité à la faveur d'activités productives de transformation ou de services. Celle que l'on désigne d'ONG doivent être considérées comme faisant partie du « tiers secteur ». Le fait qu'elles appartiennent aux organismes « à but non lucratif » veut dire qu'elles ne distribuent pas de profits à leurs membres. Mais cette condition organismes « à but non lucratif » ne les empêche pas d'être un acteur extrêmement important du développement économique local.

Par conséquent, les entreprises d'économie sociale et les organismes « à but non lucratif » (associations et fondations) sont potentiellement les alliées des GLR, car elles ouvrent de grandes possibilités dans l'impulsion des stratégies de DEL.

2.11 Promotion de la culture locale

La politique culturelle se rapporte aux démarches entreprises par les gouvernements, y compris les GLR, pour encourager et protéger les activités sur son territoire qu'on définit comme culturelles. La culture est un droit inaliénable des personnes et une composante du développement humain qui va très au-delà du développement économique. Mais en même temps la culture, le patrimoine naturel et culturel, l'activité artistique sont des vecteurs potentiels de développement économique. Dans un sens plus étendu, la culture comprend « les industries culturelles » plus larges incluant la radio, la télévision, le cinéma, l'enregistrement de musique, l'édition de livres et les moyens de communication. En général, les gouvernements jouent un grand rôle pour encourager et réglementer ces industries sur leurs territoires, non seulement pour des raisons économiques, mais aussi pour défendre et promouvoir l'identité de leur population.

Sous un autre angle, nous pouvons aborder la question de la culture et du développement en mentionnant le rôle important que les GLR peuvent jouer dans le renforcement de la conscience de l'identité territoriale, en accentuant le sentiment d'estime, la résilience et l'esprit d'initiative à partir de ses principaux atouts et en favorisant des programmes qui mettent en valeur ces référentiels en vue de favoriser le tourisme culturel comme source de développement.

Tenant compte de cette réalité, de nombreux GLR ont pour politique d'allouer une partie de leur budget annuel au soutien des activités artistiques dans leurs collectivités et incitent aussi le secteur des affaires à y contribuer.

Les jeunes qui optent pour la production culturelle acquièrent de la confiance, de la créativité et de l'imagination – des dimensions clés de l'entrepreneuriat. Il s'agit de qualités particulièrement importantes pour les membres de groupes vulnérables au sein

d'une collectivité; leur participation à des activités culturelles peut jeter un éclairage nouveau et positif sur leur vie et leur avenir.

Les activités culturelles sont aussi un moyen de susciter un dialogue entre différents segments d'une collectivité; elles renforcent la confiance et créent un capital social crucial pour le succès des initiatives de DEL. Elles font connaître des manières différentes d'aborder une question et sensibilisent à la responsabilité collective à l'égard du bien-être de la communauté, catalysant ainsi l'action publique.

2.12. DEL et perspective de genre

Les rôles sociaux qui incombent aux femmes et aux hommes ne sont dus ni à des différences biologiques « naturelles » ni aux différences entre les sexes, mais bel et bien le résultat de constructions sociales et culturelles assumées historiquement.

Il est largement reconnu que la question de l'égalité hommes-femmes est une des principales frontières d'exclusion. Il apparaît donc fondamental à l'heure où l'on s'apprête à mettre en place des politiques de développement économique local d'ajouter à l'axe territorial la perspective de genre. Ainsi, cette focalisation sur les rôles sexospécifiques dans les politiques et les stratégies de DEL amène à envisager trois domaines complémentaires : reproductif, productif et communautaire.

RÔLES SEXOSPÉCIFIQUES DANS LE DÉVELOPPEMENT

| | |
|-----------------------|--|
| REPRODUCTION | Tâches nécessaires pour assurer la reproduction, c.-à-d. le renouvellement et le maintien de la force de travail |
| PRODUCTION | Tout travail qui produit un excédent, sous forme de produits, rémunérations ou salaires, y compris la production de denrées alimentaires |
| GESTION COMMUNAUTAIRE | Travaux d'entretien des fonctions de la société, par exemple, approvisionnement en eau, prestations de santé, éducation |

Source : NORAD (Agence norvégienne de développement international)

En thème de développement économique, le rôle des femmes est normalement occulté. Aussi bien en ce qui concerne le temps consacré aux tâches de gestion de la collectivité que dans les tâches de reproduction. Et dans le cas des tâches productives, les difficultés

d'accès de la femme à des conditions de travail décentes sont plus grandes encore que celles des hommes.

Toutefois, le rôle de la femme dans les projets de création de MPME ainsi que dans l'économie sociale, l'économie solidaire, les organismes à but non lucratif ou l'économie informelle est considérable.

Ces faiblesses et ces possibilités se doivent d'être prises en compte au moment d'aborder la problématique de l'égalité hommes-femmes dans les propositions de développement économique en créant les outils à partir desquels les GLR et les plans stratégiques mis en place feront en sorte qu'il en soit ainsi.

2.13. L'évaluation comme instrument du DEL

Il convient de signaler également que n'importe quelle initiative de développement économique local doit établir ses propres MÉCANISMES D'ÉVALUATION permanents. Or, les indicateurs de réussite de ces initiatives n'ont pas seulement un caractère quantitatif. Il y a lieu de prendre également en compte les indicateurs relatifs à la constitution du capital social et institutionnel requis dans lesdites initiatives locales de développement. Tout cela nous permet de mieux comprendre les dimensions technique, sociale, institutionnelle, environnementale, politique et culturelle qui font partie du DEL. Il est tout à fait possible de mesurer ces phénomènes QUALITATIFS, par exemple, à travers le nombre d'entités locales de concertation des acteurs constituées et consolidées, le degré de participation des mêmes dans les différentes initiatives, les apports de ressources effectués par les différents acteurs locaux à ces entités, entre autres aspects. Le degré d'engagement public-privé dans les initiatives de développement économique local, aussi bien dans l'élaboration des projets que dans leur exécution, constitue également un bon indicateur de leur réussite.

De la même manière, un autre indicateur pertinent dans les expériences de développement économique local est donné par la création de l'« institutionnalité » qui formalise les accords public-privé existants à travers des organismes comme les Agences de développement local ou les Bureaux de développement local. La promotion du développement économique local exige une concertation des volontés, l'instauration du dialogue, la création de programmes publics et institutionnels et de réseaux territoriaux, la prise et le partage de responsabilités. La COORDINATION INSTITUTIONNELLE efficace entre les différents services sectoriels de l'administration publique et entre ses niveaux territoriaux distincts est un thème fondamental.

Les politiques de DÉVELOPPEMENT LOCAL ne se limitent pas uniquement au développement MUNICIPAL. Car, bien que la question puisse paraître évidente, le développement municipal concerne non seulement le noyau urbain de la municipalité, mai bel et bien la totalité de la population disséminée sur tout le territoire. Il s'agit là d'un enjeu fondamental lorsqu'il s'agit de satisfaire surtout les demandes de la population dispersée, trop souvent ignorée ou exclue des processus du développement. Parfois, le cadre d'action local s'étend à plusieurs municipalités ayant des caractéristiques similaires sur le plan de l'économie, du travail et de l'environnement. Les frontières des SYSTÈMES DE PRODUCTION LOCAUX ne doivent pas coïncider nécessairement avec les frontières municipales. Aussi, il importe de déterminer les unités d'intervention appropriées. En cela, l'utilisation de « systèmes d'information géographique » (SIG) pour le développement économique local devient nécessaire, une tâche que les différentes initiatives territoriales doivent entreprendre au plus tôt et pour laquelle les SIG sont un outil important aux fins de l'analyse et de la prise de décisions.

3. Les défis

3.1 Renforcement des capacités

Durant les premières années du XXI^e siècle, on a connu des perturbations économiques dans de nombreuses parties du monde, avec des inégalités et des taux de chômage croissants, et un large recours à des moyens de subsistance précaires dans l'économie informelle. La production et les régimes commerciaux mondialisés exercent des pressions sur les économies nationales afin qu'elles diversifient et mettent à jour leur base de production, au moment où les préoccupations concernant les changements climatiques et la dégradation de l'environnement mettent en évidence la nécessité d'adopter des approches durables du développement.

C'est le contexte général dans lequel les GLR ont adopté des rôles élargis dans le développement économique, tels que décrits à la Section 2. Les citoyens s'attendent maintenant à ce que leurs maires et leurs élus locaux créent des emplois, protègent l'environnement et réduisent les inégalités. Cela représente d'énormes défis pour les GLR; certains de ces défis ont toujours fait partie de leurs rôles traditionnels, tandis que d'autres s'ajoutent pour la première fois à leurs tâches. On peut tous les considérer comme des défis sur le plan des capacités.

Pour jouer leur rôle efficacement en matière de développement économique, les dirigeants d'un GLR doivent concevoir des manières de travailler avec tous les secteurs de leur collectivité afin d'obtenir un consensus ou une adhésion à l'égard d'une vision de l'avenir et d'un plan pour la réaliser. Ils doivent renforcer les capacités techniques au sein de leurs administrations, en particulier dans la coordination des principaux acteurs économiques et la consolidation du capital social. Cela demande à son tour une compréhension approfondie de la réalité sociale, culturelle et économique de leur territoire et une appréciation de leur potentiel.

Un GLR doit aussi renforcer les capacités dans l'ensemble de la collectivité en cultivant l'entrepreneuriat, en développant les compétences de la population active, en faisant de la sensibilisation aux questions sociales et environnementales, et en repérant des sources de capital financier. De même, il est coresponsable (avec d'autres paliers de l'administration) de l'impulsion donnée aux « politiques actives d'emploi ». La promotion de nouvelles possibilités productives s'accompagnera d'activités de formation appropriées pour ces nouveaux réseaux.

Étant donné leurs rôles élargis en matière de développement économique, les GLR, avec l'appui de leurs AGL, doivent participer au dialogue national et international sur les

priorités et les stratégies économiques. Le développement national et mondial se produit sur leurs territoires et, en raison de leur expérience à le favoriser, ils ont des intérêts à défendre et de la sagesse à offrir. L'influence sur les grandes politiques de promotion du développement économique est une tâche considérable pour les AGL qui feront valoir le développement économique local et sa focalisation territoriale comme un moyen propice à l'avancement des Objectifs de développement durable et du prochain Agenda mondial devant faire l'objet des discussions à Habitat III.

Certains GLR possèdent déjà des capacités avancées dans tous ces domaines, mais beaucoup d'autres n'ont pas les mêmes capacités. Dans certains cas, le transfert des responsabilités n'a pas été pensé ou mis en œuvre de façon efficace, et les gouvernements centraux les ont cédées aux GLR sans leur donner des pouvoirs clairs et légaux, un accès aux ressources financières nécessaires ou un transfert de compétences suffisant.

Dans tous les pays, le développement est inégal. Certains GLR sont relativement bien pourvus en raison de leur taille, de leur situation géographique, de leur base économique ou de leur patrimoine historique, tandis que d'autres ont une base économique faible ainsi que des revenus, des compétences et de l'expérience limités. Dans ces cas, la décentralisation sans politiques compensatoires de redistribution financière et de transfert des compétences tend à intensifier les inégalités historiques.

3.2 L'appui d'autres instances au rôle des GLR

Chacun des acteurs à qui nous adressons ce document et qui participent au DEL centré sur l'approche territoriale a un rôle constructif à jouer pour relever ces défis. Et tous ont la possibilité de comprendre et de conforter le rôle qu'assument les GLR.

Les GLR et leurs associations de gouvernements locaux (AGL) doivent être proactifs, et prendre toutes les mesures possibles pour actualiser les connaissances et les compétences de leurs élus et de leur personnel dans leurs nouvelles responsabilités. Ils peuvent accroître la transparence et la reddition de comptes de leurs administrations, un préalable nécessaire pour une mobilisation réussie des parties prenantes de la collectivité en faveur des initiatives de DEL, et ils peuvent chercher de nouvelles sources potentielles de revenu pour leurs activités en appui au DEL. Ils doivent en outre œuvrer en réseau afin de pouvoir avoir une incidence sur les politiques d'autres organismes qui facilitent le rôle des GLR. En ce sens, CGLU représente l'instance mondiale de fédération des GLR et assume la responsabilité de se faire le porte-parole et le haut-parleur de ces inquiétudes.

Les gouvernements nationaux et supranationaux peuvent donner des mandats clairs et conférés par la loi lorsqu'ils transfèrent aux GLR la responsabilité du développement économique sur leur territoire. Il importe tout particulièrement que les GLR et les AGL s'engagent dans un dialogue avec les gouvernements nationaux et les partenaires internationaux du développement afin de faire connaître clairement leurs besoins et leurs préoccupations. Le principe de subsidiarité veut que les fonctions soient attribuées à l'ordre de gouvernement le plus bas qui est en mesure de les effectuer de manière efficiente et efficace, mais la division des responsabilités la plus opportune variera selon les différents pays et exige une analyse prudente. En outre, la responsabilité, l'autorité et les capacités accompagnées des ressources appropriées doivent être transférées ensemble si l'on veut que décentralisation soit efficace.

Les GLR ont besoin de sources de revenus adaptées à leurs responsabilités. Les gouvernements nationaux peuvent répondre à ce besoin par des moyens adaptés à leur situation et conformément à la politique nationale. Les instruments possibles sont, entre autres : les transferts fiscaux habituels de la part du gouvernement central; une autorité locale élargie pour imposer des impôts fonciers et taxer les ventes et les entreprises; l'autorisation d'émettre des obligations; et les garanties de prêts. Les gouvernements nationaux ont aussi la responsabilité de redistribuer les revenus provenant des régions relativement favorisées aux GLR défavorisés.

Les gouvernements nationaux peuvent renforcer les compétences techniques du personnel des GLR en détachant du personnel des ministères et organismes pertinents. Ils peuvent aider à renforcer les capacités institutionnelles des GLR dans le domaine du DEL, en fournissant de la formation professionnelle, du mentorat et d'autres formes d'appuis déterminés par les GLR eux-mêmes, comme des systèmes de gestion des connaissances.

Les partenaires internationaux du développement ont un rôle appréciable à jouer en ce qui concerne le renforcement des capacités. En intervenant par l'entremise des AGL et en comprenant bien les connaissances et les compétences locales, et dans le respect des valeurs et des objectifs locaux, ils sont bien placés pour promouvoir la création de capacités, l'échange de bonnes pratiques, le financement de capitaux d'amorçage, les fonds de garantie ou l'investissement dans les infrastructures en complémentarité avec les ressources locales d'une collectivité ou d'une région. Le travail de plaidoyer des AGL a tout spécialement comme destinataire ce type d'entités qui jouent un rôle plus puissant dans la définition des grandes politiques mais qui éprouvent, cependant, de grandes difficultés à travailler dans des espaces territoriaux concrets.

La relation multiniveau local-national-international rend nécessaire la création et le fonctionnement d'organismes d'interlocution stables qui envisagent leur travail dans une perspective à long terme, en appuyant les processus.

Les acteurs de la société civile organisée, les ONG, les syndicats, les réseaux sociaux jouent un rôle très important à l'appui du DEL et celui des GLR. Ils ont en effet en commun la capacité d'agir concrètement de façon complémentaire en reconnaissant que l'impulsion du DEL est une responsabilité publique qui va de pair avec la promotion de la participation citoyenne. De multiples acteurs de la société civile interviennent sur le territoire régulièrement, de manière non coordonnée, sans avoir des stratégies communes répondant à l'élaboration de plans stratégiques participatifs de DEL. Il est nécessaire et urgent de progresser dans cette complémentarité. Conjointement avec les organismes de la société civile, ils peuvent exercer une influence sur les GLR pour qu'ils appliquent des mesures, dans leurs domaines de compétences et qu'ils promeuvent le rôle des organisations sociales dans l'application de ces stratégies.

Les agendas de los ODD et d'Habitat III représentent de nouvelles occasions pour consolider ces liens au niveau mondial en concrétisant à l'échelon local leurs propositions ponctuelles au vu des priorités de chaque territoire.

4. Conclusion et recommandations

Les problèmes économiques du XXI^e siècle sont imposants. L'urbanisation rapide qui résulte des déplacements de populations à grande échelle, de même que les crises liées aux taux très élevés de pauvreté et de chômage, menacent de persister encore longtemps au cours de ce siècle, surtout dans l'hémisphère Sud, engendrées par des systèmes de production changeants dans les régions rurales, l'épuisement des sols, les pénuries d'eau, les changements climatiques et la croissance démographique. Il y a des dangers imminents qui émanent des troubles économiques actuels et des inégalités sociales qui en découlent; il s'agit, entre autres, de l'itinérance, de l'insécurité alimentaire et du recours très répandu aux moyens de subsistance informels et au crime.

Dans la lutte pour s'attaquer à ces problèmes, pour atténuer leurs pires effets et pour avancer vers un monde où les citoyens puissent vivre la vie qu'ils choisissent, les institutions publiques de première ligne sont les gouvernements locaux et régionaux.

Les élus et le personnel des GLR travaillent là où vivent les gens, les rencontrent personnellement chaque jour, et connaissent leurs capacités, leurs besoins et leurs aspirations. Ils sont dans une position idéale pour agir comme chefs de file et générer un développement économique inclusif et durable dans leurs collectivités. En travaillant directement avec tous les secteurs de leurs sociétés locales, en les mobilisant pour analyser leur situation, concevoir des stratégies et amorcer des solutions, les GLR peuvent fournir le complément nécessaire aux politiques, plans et programmes nationaux et supranationaux.

Lorsqu'on dit que les GLR sont dans une position idéale, cela ne signifie pas qu'ils ont les ressources suffisantes, bien au contraire. Trop souvent, on exige des GLR qu'ils assument des responsabilités sans avoir un mandat défini par la loi, un appui institutionnel, de la formation professionnelle ou des ressources financières pour le faire.

Nous concluons donc par les recommandations suivantes :

Nous demandons aux gouvernements locaux et régionaux (GLR) et à leurs associations (AGL) :

- D'entamer un dialogue avec les gouvernements nationaux et supranationaux pour s'assurer que les besoins et les préoccupations des GLR soient clairement compris, et appuyés par des politiques et des programmes pertinents;

- De s'assurer que leurs stratégies, plans et initiatives de développement économique locaux soient bien coordonnés et élaborés en harmonie avec les stratégies de développement nationales, et qu'ils tiennent compte du contexte culturel local et des priorités nationales;
- De s'assurer que toutes les voix communautaires soient entendues en favorisant des processus participatifs dans leurs démarches de développement économique.

Nous demandons aux gouvernements nationaux et supranationaux :

- De faire en sorte que des cadres juridiques habilitants et bien définis soient mis en place pour permettre aux GLR d'être des joueurs de premier plan dans le développement économique de leurs collectivités;
- De fournir aux GLR un accès à des sources de financement suffisantes pour jouer un rôle efficace d'initiateurs, de catalyseurs et de moteurs du développement économique local dans leurs collectivités;
- De fournir un soutien aux GLR pour qu'ils acquièrent les capacités institutionnelles et les compétences nécessaires pour jouer leur rôle de façon efficace dans le développement économique;
- De reconnaître les gouvernements locaux et régionaux (GLR) en tant qu'acteurs clés du développement économique, et de soutenir leur participation, consultation et engagement à part entière dans les dialogues politiques nationaux et sectoriels sur le développement économique.

Nous demandons aux partenaires internationaux du développement :

- De soutenir les GLR et leurs AGL dans leurs efforts pour acquérir les capacités institutionnelles et les compétences nécessaires dans toutes les dimensions de leurs rôles en matière de DEL;
- D'intégrer les GLR et les AGL dans les forums internationaux et les dialogues sur le développement économique.

Nous demandons aux acteurs de la société civile organisée :

- De reconnaître les GLR en tant qu'acteurs fondamentaux dans l'impulsion des stratégies du DEL sur le territoire en procurant la coordination et la complémentarité de leurs actions;

- D'appuyer les GLR dans leur activité de plaidoyer par l'entremise des AGL afin de promouvoir des politiques nationales et internationales à l'appui du DEL;
- De participer activement à l'élaboration de plans stratégiques participatifs à l'échelon territorial et de se faire charge de la prestation de services à la collectivité de conjoint avec les GLR.

Nous demandons aux organismes de gestion de la connaissance (centres de recherche, établissements d'enseignement, universités, moyens de communication) :

- D'établir les alliances nécessaires avec les GLR pour la création des capacités nécessaires au sein de la population permettant de relever dans de meilleures conditions les défis du DEL : les innovations; les améliorations sur le plan de la production et de la compétitivité, la durabilité de leurs actions, l'inclusion sociale;
- De favoriser au sein de leurs réseaux l'incidence sur d'autres organismes pour qu'un soutien soit accordé aux programmes de recherche, de formation et de diffusion aptes à renforcer les stratégies de DEL.

CGLU désire attirer l'attention sur le rôle vital que jouent les GLR dans le développement économique, afin d'indiquer les types de politiques et d'outils qui sont actuellement largement utilisés par des GLR partout dans le monde et, par-dessus tout, déterminer les politiques dont ont un urgent besoin les gouvernements nationaux et supranationaux, les partenaires du développement international et les GLR eux-mêmes ainsi que leurs associations de gouvernements locaux, pour qu'ils soient en mesure de jouer ce rôle de façon plus efficace auprès de leurs citoyens.

Bibliographie

A. Guides et manuels pour le développement économique local (DEL)

Budds, J., et coll., *The Role of Local Government in Local Economic Development*, VNG International, La Haye, 2013. www.vnginternational.nl

German Foundation for Economic Development and Vocational Training (SEQUA), *Kick-starting Processes of Local and Regional Economic Development (LED): A Manual for LED Facilitators*, SEQUA, Bonn.
sequa.de/en/uploads/mediapool/user_uploads/manualledfacilitators%5Bspeit%5D.pdf

ONU-Habitat, *Promoting Local Economic Development through Strategic Planning*, 5 volumes, UN-Habitat, Nairobi, et Eco-Plan International Inc., Vancouver, 2005.
unhabitat.org/pmss/listItemDetails.aspx?publicationID=1922

Swinburn, Gwen, Soraya Goga et Fergus Murphy, *Local Economic Development: A Primer. Developing and Implementing Local Economic Development Strategies and Action Plans*, Bertelsmann Stiftung, Gütersloh; La Banque mondiale, Washington D. C., et Cities of Change, 2006.
documents.worldbank.org/curated/en/2006/01/7126955/local-economic-development-primer-developing-implementing-local-economic-development-strategies-action-plans

Treller, George E., *Building Community Prosperity Through Local Economic Development: An Introduction to LED Principles and Practices*, Ukraine Municipal Local Economic Development, 2013.
www.fcm.ca/Documents/tools/International/Building_Community_Prosperty_Through_Local_Economic_Development_An_Introduction_to_LED_Principles_and_Practice_EN.pdf

B. Autres ressources et sources mentionnées

Albuquerque, Francisco, « Desarrollo económico local y gobiernos locales. » Documento borrador. Grupo de trabajo sobre desarrollo económico local, FAMSÍ y CGLU, 2013.

Clark, Greg, et Debra Mountford (dir.), *Investment Strategies and Financial Tools for Local Development*. OCDE, Paris, novembre 2007.
www.oecd.org/cfe/leed/investmentstrategiesandfinancialtoolsforlocaldevelopment.htm

Commonwealth Local Government Forum, *Cardiff Consensus for Local Economic Development*, CGLF, 2011.

[http://www.clgc2011.org/userfiles/7/files/Cardiff consensus 2011 final.pdf](http://www.clgc2011.org/userfiles/7/files/Cardiff%20consensus%202011%20final.pdf)

Deutsch, Christophe, « The Seeking Solutions Approach: Solving Challenging Business Problems with Local Open Innovation. » *Technology Innovation Management Review*, mars 2013, p. 6-13.

Fédération canadienne des municipalités, « Étude de cas : Favoriser une transformation économique locale grâce à un véritable engagement communautaire », 2013. https://www.fcm.ca/Documents/case-studies/International/Fostering_Local_Economic_Transformation_Through_Community_Engagement_FR.pdf

Giguère, Sylvain (dir.), More Than Just Jobs: Workforce Development in a Skills-Based Economy, Paris : OCDE, 2008.

Jaramillo, Miguel, *Peruvian Microfinance's Caja Municipal Model*, Case study brief, Evidence and Lessons from Latin America (ELLA), 2013.
<http://ella.practicalaction.org/#/44>

Masson, Alexandra Berger, « Quebec Seeks Solutions: An Economic Development Agency's Role in Local Open Innovation », *Technology Innovation Management Review*, mars 2013, p. 27-32.

Meyer, Camille et Leonardo Leal, « Community Development Banks: Enabling Access to Finance for Poor Communities », Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 2013. www.unrisd.org/thinkpiece-meyer-leal

Organisation internationale du Travail (OIT), (2001), *Local Employment in the Informal Economy: Course Guide for staff in local governments and partnership organisations* ILO, Geneva, 2001.
www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2001/101B09_496_engl.pdf

Organisation internationale du Travail (OIT), *Économie informelle et travail décent : Guide de ressources sur les politiques : soutenir les transitions vers la formalité*, OIT, Genève, 2013.
http://www.ilo.org/emppolicy/pubs/WCMS_229834/lang--fr/index.htm

Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Green Jobs: Towards decent work in a sustainable, low-carbon world*, PNUD, Nairobi, 2008.
www.unep.org/PDF/UNEPGreenjobs_report08.pdf

Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*, PNUD, Nairobi, 2011.
www.unep.org/french/greeneconomy/